

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Une fondation du comte Eugène de Meeûs : l'école Notre-Dame de la Hulpe (1879-1910)

Wynants, Paul

Published in:

Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon

Publication date:

1990

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 1990, 'Une fondation du comte Eugène de Meeûs : l'école Notre-Dame de la Hulpe (1879-1910)', *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, vol. 1990. T.IV, numéro 1, pp. 15-38.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

UNE FONDATION DU COMTE EUGENE de MEEUS : L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LA HULPE (1879-1910)

Paul WYNANTS

La lutte scolaire de 1879-1884 suscite maintes initiatives dans le camp catholique. De nombreux châtelains se mobilisent, sous l'égide du clergé, afin de fonder de nouvelles écoles confessionnelles. Dans le chef de ces notables, il s'agit sans doute de défendre la cause de l'Église, menacée par la politique sécularisatrice du gouvernement Frère-Orban. Certains d'entre eux trouvent aussi dans le mécénat "une nouvelle fonction sociale valorisante"¹. C'est le cas du comte Eugène de Meeûs à La Hulpe.

La première section de la présente étude rappelle les principales étapes de l'insertion des Meeûs dans la région, ainsi que leurs réalisations en faveur de l'enseignement congréganiste avant 1879. La seconde partie de l'article décrit le contexte de lutte idéologique acharnée dans lequel l'école des filles de La Hulpe est née et s'est développée. La dernière section relate les vicissitudes que cet établissement a connues, depuis sa fondation jusqu'au retrait de la supérieure qui en a conduit l'expansion.

1. J. LORY, *La résistance des catholiques belges à la "loi de malheur", 1879-1884*, dans *Revue du Nord*, t. LXVII, 1985, p. 741. Sur le rôle des châtelains dans la création et le financement d'écoles primaires de filles, voir aussi P. WYNANTS, *Les Soeurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)*, Namur, 1984, pp. 185 et 327-341.

Cette contribution est le fruit d'une collaboration qui s'est nouée au sein du Chirel-Brabant wallon. Elle doit beaucoup aux encouragements de Monsieur l'Abbé Omer Henrivaux, aux compléments documentaires livrés par Monsieur Jean Martin, aux observations et à l'iconographie communiquées par Madame Josette Pirard-Schoutteten. Elle repose en grande partie sur la consultation des archives des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception, dont Soeur Ghislaine Lombart connaît, mieux que quiconque, tous les trésors. A toutes et à tous, le plus cordial merci.

*

* *

Deux financiers au service de l'enseignement confessionnel

Ferdinand-Philippe Meeûs² est issu d'une famille de la grande bourgeoisie bruxelloise. Il est né dans la capitale, le 28 mai 1798. En 1822, il épouse sa cousine germaine, Anne-Marie Meeûs. Celle-ci lui donne onze enfants.

Docteur en droit et banquier, Meeûs connaît une ascension fulgurante aux débuts de l'indépendance belge. Durant la révolution de 1830, il est officier de la garde bourgeoise de Bruxelles dont il dirige la troisième section, puis la trésorerie. Membre du Comité de Sûreté, il entre au conseil communal de la ville, le 8 octobre 1830. Six jours plus tard, le Gouvernement provisoire le nomme à la Commission des Finances qui jette les bases de l'organisation du jeune Etat en cette

2. Cfr, entre autres, *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1894, t. II, pp. 1489-1490 et 1912, t. II, p. 118; s.dir. J. STENGERS, *Index des éligibles au Sénat (1831-1893)*, Bruxelles, 1975, pp. 152-153; J.-J. THONISSEN, *Vie du Comte Ferdinand de Meeûs*, Louvain, 1863; le même, *Le Comte Ferdinand de Meeûs*, dans *Revue belge et étrangère*, t. XV, 1863, pp. 464-491; *Grandes figures de la Belgique indépendante*, 2e éd., Bruxelles, 1934, pp. 427-428; B.-S. CHLEPNER, *La Banque en Belgique*, t. I, Bruxelles, 1926, *passim*.

matière. Meeûs siège au Congrès National comme député de Bruxelles.

De 1831 à 1861, il est le gouverneur de la puissante Société Générale dont il étend l'empire sur l'économie nationale, non sans provoquer quelques remous³. A ce titre, il détient une série impressionnante de mandats d'administrateur dans tous les secteurs-clefs de l'industrie belge : charbonnages, forges, verreries, compagnies de chemins de fer... Il participe ainsi à la gestion de vingt et une sociétés au capital de plus de deux millions de francs. De 1832 à 1845, il est député de Bruxelles, de tendance "unioniste".

Au plan politique et financier, Meeûs est un des "hommes" de Léopold I^{er}. Il permet au Roi de devenir un des principaux actionnaires de la Société Générale. En 1836, le Souverain veut le nommer ministre d'Etat, vraisemblablement avec droit d'assister aux réunions du Conseil de cabinet. L'opposition de la presse, de maints parlementaires, et la démission de plusieurs membres du gouvernement font échouer ce projet. En compensation, Léopold I^{er} donne au banquier le titre de comte de Meeûs, qui sera porté par ses nombreux descendants mâles⁴.

Comme actionnaire principal de la Société Générale avant 1830, Guillaume I^{er} des Pays-Bas avait acheté pour celle-ci environ 28.000 hectares de forêts sur lesquels une rente annuelle lui était versée. Dans les années 1830-1840, Meeûs décide d'aliéner une grande partie de ce

3. Meeûs prend part à un vaste projet de spéculation immobilière dans la capitale, dont l'échec se solde par la perte de son mandat communal. Sur cet épisode, cfr E. WITTE, *De Société Générale als drukkingegroep. Een konkreet voorbeeld : de grondspeculatie rondom het Brusselse Justitiepaleis (1838-1840)*, dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, t. I, 1969, pp. 6-47.

4. Par arrêté royal du 17 octobre 1938, ceux-ci seront autorisés à joindre le nom d'Argenteuil à leur patronyme. Cfr *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1935-1939, t. II, p. 245.

patrimoine foncier afin de financer des investissements industriels⁵. A titre privé, il se porte lui-même acquéreur de terrains sis en forêt de Soignes.

Il achète, en effet, "environ 300 bonniers dans les triages du Ticton et du Coucou", bientôt partiellement défrichés. Au lieu-dit Lambertsgoet, sur Ohain, il fait ériger un château auquel il donne le nom d'Argenteuil. Réduite en cendres par un incendie, en 1847, cette belle demeure est rebâtie en 1856-1858. A proximité, le châtelain fait construire une église, commencée en 1855, ainsi que deux couvents. Le premier est occupé par les Récollets qui desservent le sanctuaire⁶. Le second, avec école, abrite successivement des Soeurs de la Providence de Champion, de 1851 à 1861, puis des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, de 1862 à 1923⁷.

Non content de soutenir une oeuvre scolaire à Argenteuil, Ferdinand-Philippe de Meeûs met son génie financier au service de l'enseignement catholique. Avec ses fils aînés – Ferdinand, Henri, Julien et Joseph⁸ – et son gendre, François de Roest d'Alkemade⁹, il

5. W. DE BOCK, *Rothschild et la Société Générale aux origines de l'Etat et de la dynastie belges*, dans *Contradictions*, n° 23-24, 1980, p. 104.

6. J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant, canton de Wavre*, Bruxelles, 1864, pp. 82-83. Sur l'histoire de "l'église de fer" d'Argenteuil, cfr *De l'église de fer à Notre-Dame d'Argenteuil*, Ohain, 1989 (brochure éditée par les Aumôniers du Travail et vendue au profit de la restauration de l'église).

7. Archives de l'Archevêché de Malines (= A.A.M.), *Fonds des Communautés religieuses*, n° 76, dossier *Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception*, 6 lettres, et P. WYNANTS, *Religieuses 1801-1975*, t. I, Namur, 1981, pp. 64 et 175.

8. Ferdinand de Meeûs (Bruxelles, 1/1/1825 - Gand, 16/4/1916) est administrateur de sociétés, tout comme son frère Henri (Bruxelles, 17/4/1826 - Liège, 25/5/1913). A l'instar de leur cadet Joseph (Bruxelles, 12/7/1829 - Bruxelles, 12/8/1910), dont nous ignorons la profession, ils sont l'un et l'autre éligibles au Sénat, ce qui indique un patrimoine solide. Julien de Meeûs, né le 14/10/1827, est décédé à Rome le 5/4/1867.

fonde la Société civile du Crédit de la Charité¹⁰, le 3 décembre 1855. Cette institution est conçue pour financer la création et l'entretien d'établissements congréganistes, écoles et refuges pour vieillards. A partir de 1859, en réponse à la politique sécularisatrice du gouvernement libéral doctrinaire, elle se mue en organe d'assistance aux classes primaires privées de subsides, souvent tenues par des religieux et religieuses. En 1868, elle soutient ainsi 97 écoles dont plusieurs relèvent des Frères des Ecoles Chrétiennes et des Soeurs de la Providence de Champion. Après la mort du fondateur, qui survient à Bruxelles le 5 avril 1861, la direction de la Société est reprise par le comte Eugène de Meeûs.

Assurément, ce dernier¹¹ a de qui tenir : huitième enfant et cinquième fils du comte Ferdinand-Philippe, il marche sur les traces

Cfr s. dir. J. STENGERS, *Index...*, pp. 152-154 et *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1912, t. II, p. 118.

9. Le vicomte François de Roest d'Alkemade (Bruxelles, 6/3/1831 - Bruxelles, 7/7/1892) est l'époux de Marie-Louise-Pauline-Françoise de Meeûs (26/5/1831 - Ohain, 17/6/1865), sixième enfant du comte Ferdinand-Philippe. Cfr *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1912, t. II, p. 118.

10. Sur cette oeuvre, voir notamment *Assemblée générale des Catholiques en Belgique. Première session à Malines, 18-22 août 1863*, t. II, Bruxelles, 1864, pp. 60-61 et 79-81; *Deuxième session à Malines, 19 août - 3 septembre 1864*, t. II, Bruxelles, 1865, pp. 609-611; *Troisième session à Malines, 2-7 septembre 1867*, t. I, Bruxelles, 1868, pp. 264-269; D. de HAERNE, *Tableau de la charité chrétienne en Belgique ou relevé des oeuvres de bienfaisance dues principalement à l'usage des libertés inscrites dans la Constitution belge de 1831*, Bruxelles, 1857, pp. 81-85; P. de HAULLEVILLE, *De l'enseignement primaire en Belgique*, Bruxelles, 1870, pp. 327-331; F. HUTIN, *L'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes en Belgique*, t. II, Namur-Alost-Tamines, 1912, pp. 66-75; P. WYNANTS, *Une congrégation enseignante : les Soeurs de la Providence de Champion 1833-1914. Contribution à l'histoire de la Province belge de l'Institut*, dissert. dactyl., t. II, Louvain-la-Neuve, 1981, pp. 336-341.

11. Cfr *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1894, t. II, p. 1494; 1912, t. II, p. 122; 1922, t. II, p. 164; 1925, t. II, p. 85; 1927-1928, t. II, p. 166; 1935-1938, t. II, p. 251; s. dir. J. STENGERS, *Index...*, p. 152.

paternelles. Né à Bruxelles, le 18 juillet 1834, il épouse en 1866 Marie-Charlotte-Célestine du Couëdic de Kergoaler dont il a dix enfants. Sa soeur aînée, Anna-Marie-Pauline, est fondatrice et supérieure générale des Dames de l'Adoration Perpétuelle du Très-Saint-Sacrement¹², ce qui peut expliquer son dévouement à la cause des congrégations féminines.

Auteur de la quatrième branche de la famille de Meeûs, le comte Eugène est administrateur de biens ou, si l'on préfère, gestionnaire de fortunes. Grand propriétaire foncier à La Hulpe et à Bruxelles, il siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés ferroviaires, charbonnières et bancaires. Il est éligible au Sénat de 1878 à 1883, moment où il connaît sans doute l'apogée de sa carrière.

Avant 1870, l'intéressé possède déjà 46 hectares 54 ares de terres¹³ à La Hulpe. En cette année, il achète la propriété de la Longue Queue, jusqu'alors détenue par la famille Baesen-de Cellier. Il y fait aménager un château – dit de la Vallée – dans le style breton cher à son épouse¹⁴. En 1877, la contenance totale de ses biens dans la localité s'élève à 264 hectares 97 ares, soit 17% de la superficie communale, déduction faite des maigres possessions des pouvoirs publics¹⁵. Ces terres touchent au domaine d'Argenteuil, de sorte que "toute la vallée de l'Argentine, avec ses bois, son Gris-Moulin, son chapelet de mares forestières et d'étangs sombres, peuplés de cygnes, ne forme qu'un grand parc de 5 kilomètres de long sur 3 de large"¹⁶.

Bientôt, cependant, le comte Eugène de Meeûs connaît de sérieux revers de fortune. Pour honorer ses engagements, il vend peu à

12. Cfr *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1912, t. II, p. 118. Sur cette congrégation qui, depuis 1969, porte le nom de Religieuses de l'Eucharistie, cfr P. WYNANTS, *Religieuses...*, t. I, pp. 102-103.

13. E. VANDERVELDE, *La propriété foncière en Belgique*, Paris, 1900, p. 17.

14. *Ibid.*, p. 17, avec des compléments d'information aimablement communiqués par J. Martin et J. Pirard-Schoutteten.

15. *Ibid.*, pp. 15 et 17.

16. *Ibid.*, p. 18.

peu ses possessions de La Hulpe. En 1882, il y possède encore 149 hectares 13 ares¹⁷. Le 1^{er} janvier 1885, il doit abandonner son château pour habiter la maison que sa soeur lui a fait construire dans le parc d'Argenteuil¹⁸. Les meilleures parts du domaine de la Longue Queue sont acquises par la famille de Boschaert qui, en 1898, détient 187 hectares 27 ares. En 1891, le comte Eugène ne conserve plus dans la localité que 56 ares et la propriété de l'école des religieuses, dont il sera question dans la troisième section¹⁹. Il meurt à Ixelles, le 12 mars 1915.

Une localité déchirée par les tensions idéologiques

Pendant le dernier quart du XIX^e siècle, La Hulpe se divise sous l'impact de rivalités entre cléricaux et anticléricaux. Les deux factions font flèche de tout bois. Les terrains les plus divers forment le champ clos de leurs affrontements : enseignement, cimetière, fabrique d'église, presbytère... Durant plusieurs décennies, les relations entre le clergé paroissial et l'administration communale, à prépondérance libérale, sont extrêmement tendues.

La question scolaire donne naissance aux premières passes d'armes. Le troisième dimanche d'octobre 1878, l'abbé Chevalier, curé²⁰, annonce au prône que la paroisse sera bientôt dotée d'écoles

17. *Ibid.*, p. 15.

18. Archives des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception de Champion (= A.S.P.), série *Maisons fermées*, boîte 12 (= M.F.12), lettre de Soeur Elmire à la supérieure générale, 26 novembre 1885.

19. E. VANDERVELDE, *La propriété...*, p. 17.

20. Jean-Baptiste Chevalier (Saintes, 10/8/1810 - La Hulpe, 9/3/1899) est vicaire à Rebecq durant cinq ans, avant de devenir curé de La Hulpe (9/10/1840), charge qu'il remplit durant cinquante-neuf ans. Il se préoccupe de l'embellissement de l'église, qu'il dote d'autels, d'orgues, de tableaux, de sculptures, de vitraux, d'un nouveau chemin de croix et d'une nouvelle chaire de vérité. Il est fait Chevalier de l'Ordre de Léopold en 1890, à l'occasion de ses cinquante ans de pastorat. Cfr [M. WATTEYNE], *Vie d'une paroisse. Saint-Nicolas à La Hulpe, 1230-1980*, La Hulpe, 1980, pp. 74-83 et R.

catholiques. Quelques semaines plus tard, il signale que la construction a commencé : "les murs montent comme poussent les champignons"²¹. Au début de 1879, toutefois, la tempête renverse ce qui a été édifié. Les libéraux de La Hulpe profitent du carnaval pour brocarder l'ecclésiastique, en organisant un grand charivari à son adresse²².

En se fondant apparemment sur des sources orales, Monsieur l'Abbé Watteyne relate le déroulement des faits comme suit :

Un dimanche après-midi, un chariot attelé de plusieurs chevaux, chargé de briques et de matériaux divers, vint se placer sur la place communale. Sur le chariot en question se trouvaient également plusieurs individus, dont un en soutane représentait le curé Chevalier, un second criait "bientôt La Hulpe aura ses écoles catholiques", un autre faisait le geste de construire un mur en haut du chariot, tout en criant "les écoles montent comme poussent les champignons !". Alors, une secousse brusque au pied du soi-disant mur et tout s'écroulait avec fracas sur le plancher du chariot, pendant qu'en choeur les organisateurs de cette représentation de mauvais goût hurlaient : "Les champignons sont renversés ! Les écoles sont renversées, Monsieur le Curé !". Cette scène se répéta tard l'après-midi de cette triste journée (...).

WAUTRECHT, P. PANDOR et a., *La Hulpe de la préhistoire à nos jours*, 2^e éd., La Hulpe, 1979, pp. 172-176.

21. *Vie d'une paroisse...*, p. 79.

22. Sur la notion de charivari et pour un aperçu bibliographique sur le sujet, cfr J.-L. MOREAU, *Les charivaris dans l'ancien diocèse de Namur, XVI^e - XVIII^e siècles*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. II, 1988, n° 3, pp. 199-212. La guerre scolaire est à l'origine de nombreux charivaris et mascarades, souvent dirigés contre le clergé ou les religieux, parfois avec quêtes au profit de l'enseignement laïque. Cfr, à titre d'exemple, J. DUBOIS, *La Grande Mascarade du 31 mars 1878*, dans s. dir. H. HASQUIN, *La Ligue de l'Enseignement et la défense de l'école publique avant 1914*, Bruxelles, 1986, pp. 49-57.

Le même soir, un homme masqué aurait été envoyé au presbytère pour y jouer quelque tour pendable. Il aurait été pris par le curé qui, après une bonne sermonce, lui aurait pardonné²³.

Dans le camp catholique, les tensions scolaires suscitent d'autres comportements, tout aussi déplorables. En attestent les dépositions recueillies par la Commission d'enquête parlementaire, instituée par les libéraux pour mettre en lumière le sabotage auquel est soumise la "loi de malheur". Epinglons trois extraits de témoignages significatifs à cet égard²⁴ :

71^e témoin :

Bogaerts, François, marchand de bois, âgé de 45 ans, domicilié à Gallewaerde sous La Hulpe, prête serment et déclare :

Le vicaire de La Hulpe²⁵ est venu chez moi et m'a demandé de retirer mon enfant de l'école communale, en me disant que c'était une mauvaise école, dirigée par des francs-maçons et des libres penseurs. Il est venu plusieurs fois, mais vainement. Lorsque ma femme a été à confesse, il lui a demandé d'exercer son influence auprès de moi et lui a dit que je ne pourrais plus recevoir les sacrements si mon enfant restait à l'école communale. Le vicaire est venu, une dernière fois, chez moi et m'a encore demandé de changer mon enfant d'école. J'ai refusé. (...)

Lecture faite, le témoin persiste et signe.

Bogaerts

72^e témoin :

Caron, Euphrasie, âgée de 25 ans, institutrice, domiciliée à La Hulpe, prête serment et déclare :

23. *Vie d'une paroisse...*, pp. 79-80.

24. *Chambre des Représentants. Enquête scolaire*, t. II, *Procès-verbaux d'enquête* (octobre 1880 - avril 1881), Bruxelles, 1881, pp. 414-415 (Canton de Wavre, séance du 29 décembre 1880).

25. Il s'agit de l'abbé Henri Vandenbril, 31 ans, qui dépose comme 75^e témoin.

Je suis institutrice à La Hulpe depuis 4 ans (...). M. le curé est venu me dire, accompagné de son vicaire, que je ne pouvais plus me présenter au confessionnal. Il a dit à ma couturière qu'elle ne devait plus mettre les pieds chez moi, "parce qu'elle venait y respirer le poison nuit et jour". Il disait à mes élèves au confessionnal, d'insister auprès des parents, pour être envoyées à l'école catholique. Il a dit encore "qu'il valait mieux planter des choux que d'aller à l'école communale". Il a également conseillé à la mère de la couturière de ne plus laisser venir sa fille chez moi. Lecture faite, le témoin persiste et signe.

E. Caron

74^e témoin :

Castaigne, Eugène, âgé de 52 ans, bourgmestre, domicilié à La Hulpe, prête serment et déclare :

Le clergé a fait des visites nombreuses et répétées à domicile pour enlever des élèves aux écoles communales. Les parents de ces élèves se sont vu refuser les sacrements et cette année, aucun enfant n'a été admis à la première communion. Cette mesure a pour but de retenir le plus d'enfants possible à l'école catholique. J'ai entendu quelques sermons, ils contenaient toujours quelqu'attaque ou allusion défavorable à l'école communale. Le vicaire a dit à un enfant "que s'il continuait à aller à l'école communale, le diable viendrait l'enlever", ce qui a beaucoup effrayé l'enfant. Mais le diable n'est pas venu et l'enfant est bien portant. (...)

Après lecture, le témoin persiste et signe.

E. Castaigne

La simple lecture de ces procès-verbaux permet de saisir le climat de délation qui règne dans la localité. Elle éclaire aussi le comportement du clergé paroissial d'une lumière assez crue. Si le vicaire nie avoir prêché contre la "loi de malheur", s'il ne pense pas avoir menacé un enfant d'enlèvement par le démon, il ne dément pas les accusations de pression sur les consciences. Il reconnaît même

avoir multiplié les démarches auprès des parents d'élèves²⁶. Or ces visites s'accompagnent manifestement de "chantage aux sacrements"...

La fin du pastorat de l'abbé Chevalier est marquée par de nouvelles épreuves de force. L'administration communale refuse au desservant l'autorisation de bénir le nouveau cimetière²⁷ établi en 1895. Le 5 janvier 1896, au prône, l'ecclésiastique clame son indignation devant "cet acte aussi stupide que sectaire". Il conclut : "Je déclare que, puisque le nouveau cimetière ne peut être béni, j'irai au cimetière tant que je vivrai, pour bénir toutes les fosses des défunts lors de leur inhumation"²⁸. Et il tient parole.

Dès lors, chaque année, les budgets et les comptes de la fabrique d'église sont rejetés par le conseil communal. La nomination d'un bourgmestre, choisi par le gouvernement au sein de la minorité catholique, exaspère les libéraux : ceux-ci y voient le résultat d'une manoeuvre du curé. Dans le camp anticlérical, la colère est à son comble lorsque l'abbé Chevalier décède²⁹.

Dès le lendemain, le conseil communal, sous divers prétextes, désaffecte le presbytère. Le nouveau desservant, l'abbé Legraive³⁰, se

26. *Chambre...*, *doc.cit.*, p. 415.

27. Sur la question des cimetières, qui divise longtemps cléricaux et anticléricaux, voir E. LAMBERTS, *De kerkhovenkwestie*, dans *L'initiative publique des communes en Belgique, 1795-1940. Actes du 12^e Colloque international du Crédit Communal de Belgique, Spa, 4-7 sept. 1984*, t. II, Bruxelles, 1986, pp. 785-792.

28. *Vie d'une paroisse...*, pp. 81-82; R. WAUTRECHT, P. PANDOR et a., *La Hulpe...*, pp. 175-176.

29. A.A.M., *Monographie de la paroisse de La Hulpe*, par l'abbé L.-J. Legraive, 1901 (copie dactyl. par les soins du Chirel, p. 21).

30. Louis-Joseph Legraive (Ohain, 18/12/1858 - Ganshoren, 10/6/1940) est vicaire à Ohain, avant de devenir curé de La Hulpe (1899-1906). C'est sous son pastorat que commence la dernière transformation de l'église paroissiale. En 1906, l'abbé Legraive est nommé professeur de théologie morale au Séminaire de Malines. Il deviendra vicaire général, président du Grand Séminaire, puis évêque auxiliaire du cardinal

voit octroyer une indemnité de logement, soit le minimum prévu par la législation. S'estimant lésé dans ses anciens droits sur le bâtiment, le conseil de fabrique en appelle au ministre de l'Intérieur. Ce dernier ne peut régler le litige par la voie administrative. Sur l'avis de l'archevêché, l'abbé Legraive recourt aux services d'un avocat spécialisé en cette matière afin de faire valoir, devant les tribunaux, les droits présumés de la fabrique sur la cure. Le ministère de la Justice confirme, cependant, que l'immeuble appartient bien à la commune. Les édiles peuvent en disposer comme ils l'entendent. Toute action judiciaire serait vaine. C'est pourquoi le nouveau desservant renonce à cette éventualité³¹.

En fin de compte, les libéraux n'exécutent pas la décision de désaffectation. Telle l'épée de Damoclès, celle-ci peut frapper l'ecclésiastique à tout moment. Les édiles font restaurer et agrandir le presbytère. Ils procèdent, néanmoins, avec une lenteur telle que l'abbé Legraive y voit une mesure de rétorsion. Il note, en effet :

Aux yeux de mes administrateurs libéraux, leur curé a tort d'être trop zélé ! il s'occupe trop des jeunes gens. L'érection d'un patronage (...), auquel je me suis mis à l'oeuvre en 1900 (...), les contrarie beaucoup : ils ne s'en cachent pas et je suis fondé à considérer leur lenteur dans l'exécution des travaux de l'église et de la cure comme des représailles³².

Tel est le climat de chicanes et de suspicion qui sévit à La Hulpe lorsque l'Ecole Notre-Dame naît, puis prend son essor. En pareil contexte, on ne s'étonne pas de constater quelle importance prend la lutte scolaire, aux yeux des institutrices...

Mercier. Cfr *Vie d'une paroisse...*, pp. 83-88; R. WAUTRECHT, P. PANDOR et a., *La Hulpe...*, p. 177.

31. A.A.M., Monographie..., *doc.cit.* (copie, pp. 21-26) et *Vie d'une paroisse...*, pp. 83-85.

32. A.A.M., Monographie..., *doc.cit.*, (copie, pp. 26-27).

Les vicissitudes d'une école

Jusqu'en 1879, les filles de La Hulpe fréquentent soit l'école communale, dirigée par Euphrasie Caron³³, soit les classes des Soeurs du Saint-Coeur de Marie, établies au couvent de Malaise³⁴. Dès 1878, on l'a vu, l'abbé Chevalier tente de créer des écoles libres au centre de la paroisse. A la fin avril 1879, il signale à l'archevêché : "Nous n'avons pas encore d'école libre de Soeurs. On peut compter sur le comte Eugène de Meeûs et ses deux frères (...). On pourra aussi quêter à l'église et réunir les offrandes volontaires"³⁵. Bref, le curé table surtout sur le mécénat d'un châtelain catholique. Il attend de ses paroissiens qu'ils procurent quelques ressources complémentaires.

A l'automne 1879, l'abbé Chevalier est en pourparlers avec la congrégation des Soeurs de la Providence, dont la maison mère est située à Champion, près de Namur. Il lui demande l'envoi de trois religieuses. En attendant l'achèvement des locaux scolaires, bâtis aux frais du comte de Meeûs, il envisage de louer provisoirement un immeuble pour y loger les institutrices et y placer les classes³⁶. Le 29 octobre 1879, il fait savoir à Malines que "les Soeurs commenceront les cours bientôt" et que "la lutte est grande"³⁷.

33. Archives Générales du Royaume (= A.G.R.), *Archives communales de La Hulpe* (= A.C.), Délibérations du conseil communal 1866-1886, séances des 22 août 1877, 13 août 1878, 8 septembre 1879. Le nombre d'élèves admises gratuitement à l'école communale est de 103 en 1877, de 101 en 1878, de 125 au début de 1879.

34. Sur les débuts de cette congrégation, cfr notamment 1863-1913. *Notice chronologique sur la Congrégation des Soeurs du Saint-Coeur de Marie établie à Malaise - La Hulpe*, Bruxelles, 1913.

35. A.A.M., *Fonds de l'enseignement primaire*, n° 13, rapport de l'abbé Chevalier sur les écoles primaires de La Hulpe, fin avril 1879.

36. A.S.P., enveloppe *La Hulpe*, lettre de l'abbé Chevalier au chanoine Jacques, 14 octobre 1879, et *Annales de l'Institut*, t. II, p. 314.

37. A.A.M., *Fonds des Communautés religieuses*, n° 76, dossier *Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception*, lettre de l'abbé Chevalier au Cardinal Dechamps, 29 octobre 1879.

Les Soeurs Charlotte Latour, supérieure, Marie-Georges Brunel et Saint-Martin Latour arrivent dans la paroisse le 2 novembre 1879. Elles se mettent à la tâche deux jours plus tard³⁸. Le 4 novembre, quarante filles sont déjà inscrites. Au bout d'une semaine, elles sont cinquante-six³⁹. La population scolaire augmente régulièrement, de sorte que la centaine d'élèves est bientôt atteinte, puis dépassée. Il est convenu que les institutrices jouiront du logement, de l'ameublement et d'un jardin. Elles recevront le combustible pour le chauffage, ainsi qu'un traitement annuel de six cents francs par enseignante, versé par le comte de Meeûs⁴⁰.

Les Soeurs et leurs élèves se sentent fort à l'étroit dans leurs locaux provisoires. Aussi sont-elles heureuses de s'installer dans leur nouvel immeuble, à la fin de l'été 1880⁴¹. La lutte est intense. De temps à autre, les religieuses font "une conquête sur l'ennemi", écrivent-elles, bien que celui-ci "se défende vigoureusement et utilise tous les moyens (argent, dons d'objets classiques, de vêtements) pour parvenir à ses fins". Elles estiment que la première moitié de leurs élèves a été prise à l'institutrice communale, la seconde aux Soeurs du Saint-Coeur de Marie. Irritées, ces dernières entreprennent des démarches à l'archevêché pour faire cesser cette concurrence⁴². En 1880, cent trente-huit filles fréquentent régulièrement les classes des Soeurs de la Providence⁴³. L'incompétence de ces dernières en

38. A.S.P., *Annales...*, *doc.cit.*, p. 314.

39. A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Charlotte à la supérieure générale, 10 novembre 1879.

40. A.S.P., enveloppe *La Hulpe*, convention conclue entre l'abbé Chevalier et le chanoine Jacques, 15 novembre 1879.

41. A.S.P., M.F.12, lettres de Soeur Charlotte à la supérieure générale, 29 avril et 1^{er} juin 1880; *Annales...*, *doc.cit.*, p. 314.

42. A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Charlotte à la supérieure générale, 22 septembre 1880.

43. A.S.P., registre *Etablissements confiés aux soins des Soeurs 1870-1929*, folio *La Hulpe*.

ouvrages manuels est, à les en croire, leur seul handicap : les familles y attachent une grande importance et leurs concurrentes brillent dans cet art. C'est pourquoi la communauté met tout en oeuvre afin d'acquérir des capacités similaires⁴⁴.

En février 1882, Soeur Charlotte, âgée de cinquante-cinq ans et épuisée par une longue carrière, doit prendre du repos à la maison-mère. Soeur Thérèse Renier, qui reste à La Hulpe jusqu'en août 1883, la remplace en classe. Faute d'expérience pour diriger la maison, elle cède le relais à Soeur Elmire Delforge qui, en septembre 1883, devient à la fois supérieure et première institutrice. Durant cette même année, l'école compte cent quatre-vingt-quinze élèves. Aussi faut-il ouvrir une troisième classe, gardienne selon toute vraisemblance. C'est chose faite en 1884⁴⁵.

En 1882, les Soeurs n'ignorent pas les revers de fortune qui frappent le comte Eugène de Meeûs. Un an plus tard, elles signalent à Champion que "la ruine complète" est à craindre⁴⁶. Au nom du comité scolaire de La Hulpe, l'abbé Chevalier s'engage à prendre le traitement des institutrices à sa charge, bien qu'il éprouve certaines difficultés à réunir les sommes nécessaires⁴⁷. Le comte de Meeûs reste propriétaire des bâtiments qu'il laisse gratuitement à la disposition de la communauté⁴⁸.

En octobre 1884, après la chute du cabinet libéral et l'abrogation de la "loi de malheur", le comité scolaire de La Hulpe tente d'obtenir l'adoption pour l'école des Soeurs. En vain : les libéraux, majoritaires au sein de l'administration communale, y sont hostiles⁴⁹. En février 1885, l'abbé Chevalier et son vicaire s'efforcent

44. A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Charlotte à la supérieure générale, 20 février 1881.

45. A.S.P., *Annales...*, *doc.cit.*, p. 315.

46. A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Elmire à la supérieure générale, 7 octobre 1883.

47. *Ibid*, lettre du 4 novembre 1883.

48. *Ibid*, lettre du 17 février 1884.

49. *Ibid*, lettre du 29 octobre 1884.

d'arracher la subsidiation des classes en lançant une pétition parmi les pères de famille. Sans succès⁵⁰. Tant bien que mal, les institutrices vivent. Le curé continue à verser leur traitement. Selon elles, "il se plaint toujours qu'il n'a pas d'argent, alors qu'il ne lui en manque pas"⁵¹.

L'école prospère en dépit des problèmes financiers. En novembre 1885, la supérieure se réjouit de voir refluer vers son établissement "des anciennes élèves de l'école communale, appartenant à des familles irréductibles depuis 1879"⁵². Les statistiques scolaires⁵³ confirment cette expansion : les Soeurs reçoivent deux cent neuf filles en 1885, deux cent dix-sept en 1890. Dans le même temps, les édiles ne dénombrent plus, en moyenne, que "cinquante-sept à soixante élèves" dans la classe de l'institutrice communale. L'école congréganiste de La Hulpe est, de plus, fort appréciée de l'inspection ecclésiastique qui la juge "bonne", "très bonne", voir "excellente sous tous les aspects"⁵⁴.

Malgré ces résultats appréciables, les religieuses se laissent parfois gagner par le découragement. Elles se lassent de la concurrence des institutrices communales⁵⁵ qui, "parce qu'elles savent

50. *Ibid*, lettre du 1^{er} février 1885. (On ne trouve nulle trace de ces démarches dans les délibérations du conseil communal, conservées aux A.G.R.).

51. *Ibid*, lettre du 26 novembre 1885.

52. *Ibid*, lettre du 26 novembre 1885.

53. A.S.P., registre *Etablissements...*, *doc.cit.*, folio La Hulpe, et A.G.R., *A.C. La Hulpe*, Délibérations du conseil communal 1887-1895, séance 23 juillet 1887.

54. A.A.M., *Fonds de l'enseignement primaire*, n° 14, rapport de l'inspecteur ecclésiastique T. Rayée, 10 juin 1891, et n° 15, rapport de l'abbé A. Willame, curé-doyen de Braine-l'Alleud, 16 octobre 1893.

55. Il s'agit de Madame Euphrasie Deridder-Caron, en fonction à La Hulpe de 1876 à 1906, et de l'institutrice gardienne, Mademoiselle Anna Semoulin, en poste de 1880 à 1910, cfr A.G.R., *A.C. La Hulpe*, Délibérations du conseil communal 1876-1910, *passim*. Selon le témoignage de Monsieur Jean Petitjean (Chirel La Hulpe), que nous remercions, Mademoiselle Semoulin, privée des sacrements durant la guerre scolaire, a

faire bien des choses que les Soeurs ignorent, donnent toujours plus de relief à leur établissement". Elles se fatiguent de lutter toujours "contre le mauvais parti", qui demeure fort influent. Enfin, l'abbé Chevalier, dont elles dépendent financièrement, "devient de plus en plus avare et rechigne à chaque paiement"⁵⁶. Les Soeurs continuent, cependant, d'affronter courageusement tous les aléas de l'apostolat enseignant.

En 1895, le gouvernement catholique fait voter une loi permettant la subsidiation des écoles "adoptables"⁵⁷ par l'Etat. Les Soeurs de la Providence de La Hulpe tirent parti des nouvelles dispositions⁵⁸. Elles sortent ainsi de leurs embarras financiers.

Deux ans plus tard, une nouvelle péripétie jette l'émoi dans leur communauté. Le comte de Meeûs, toujours propriétaire de l'école, est dans l'obligation de vendre le bien ou de l'hypothéquer. Il ne trouve pas d'amateur qui puisse lui garantir le maintien de l'oeuvre. Il s'adresse alors à la maison mère de Champion pour proposer un achat des bâtiments par la congrégation⁵⁹. Faute de ressources, les supérieurs namurois ne peuvent accepter cette offre. Ils engagent leur

beaucoup souffert de cette exclusion. Elle n'en est pas moins restée très attachée à l'Eglise.

56. A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Elmine à la supérieure générale, 19 juillet 1891. La correspondance des Soeurs signale que l'abbé Chevalier est "vif et très susceptible" (12 juin 1881), "très exigeant pour les écoles" (13 juillet 1881). Les religieuses lui reconnaissent deux grandes qualités : la bonté et l'intérêt qu'il porte à leurs classes (9 mars 1899).

57. Sont "adoptables" les écoles libres qui remplissent les conditions légales requises pour l'adoption, mais ne peuvent bénéficier de celle-ci, soit parce que l'administration communale s'y oppose, soit parce qu'elle manque de moyens pour accorder des subsides. L'école de La Hulpe ressortit à la première catégorie.

58. Elles en expriment en tout cas l'intention dans A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Elmire à la supérieure générale, 7 avril 1895.

59. *Ibid*, lettre du comte Eugène de Meeûs au chanoine Jacques, 23 mars 1897.

interlocuteur à se tourner vers le curé⁶⁰. Selon toute vraisemblance, la paroisse se porte *de facto* acquéreur des locaux scolaires, mais le comte de Meeûs en demeure le propriétaire nominal ou fictif⁶¹.

La concurrence entre écoles demeure vive. En 1897, Soeur Elmire note que son établissement reste prospère, mais "fait envie aux ennemis de la religion"⁶². Deux ans plus tard, elle se plaint des manoeuvres libérales visant à augmenter la fréquentation des classes officielles : "Pour attirer les enfants, on leur donne de la soupe à midi, on leur promet des vêtements et les membres du bureau de bienfaisance font la tournée des maisons, pour amener les pauvres à l'école communale"⁶³. Pour ne pas concéder de terrain, les Soeurs décident à leur tour d'offrir le potage à leurs élèves...⁶⁴.

La rivalité entre congrégations n'est pas davantage éteinte. Comme une partie de la population est flamande⁶⁵, nombreux sont les parents à souhaiter que cette langue soit enseignée. Les Soeurs du Saint-Coeur de Marie parviennent à leur donner satisfaction. Les religieuses de Champion, qui ne peuvent en faire autant, perdent

60. *Ibid*, copie de la réponse de la congrégation, à même l'enveloppe contenant la lettre précédente.

61. Il est désigné explicitement sous ce statut dans A.A.M., Enquête de MM. Helleputte et Verhaegen sur les biens des communautés religieuses 1903-1904, dossier XLI. Le fils du comte Eugène, François-Ferdinand-Marie-Eugène de Meeûs, dit Francis, succède à son père comme propriétaire fictif (*Vie d'une paroisse...*, p. 124). Capitaine de cavalerie, il meurt au combat à Maldegem, le 19 octobre 1918 (*Annuaire de la Noblesse Belge*, 1925, t. II, p. 85). Après un conseil de famille tenu par les Meeûs, la pleine propriété de l'immeuble est transférée à l'A.S.B.L. du doyenné de Braine-l'Alleud en 1924 (*Vie d'une paroisse...*, p. 124).

62. A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Elmire à la supérieure générale, 27 octobre 1897.

63. *Ibid*, lettre du 23 février 1899.

64. *Ibid*, lettre du 31 janvier 1902.

65. Le hameau de Malaise est, en majorité, flamand (cfr J. TARTIER et A. WAUTERS, *Géographie...*, p. 63).

quelques élèves. Pour surmonter ce handicap, elles demandent et obtiennent qu'une consoeur bilingue leur soit envoyée⁶⁶.

En 1904, l'école gardienne doit être dédoublée. Le curé de La Hulpe, l'abbé Legraive, trouve une bienfaitrice en la personne de Madame Lauwers⁶⁷. Celle-ci consent à supporter les frais de construction et de fonctionnement de la nouvelle classe à établir en bordure de son parc, à dix minutes du centre⁶⁸. Un subside est demandé à l'Etat pour assurer un traitement décent à la religieuse institutrice qui desservira l'établissement⁶⁹. Ce dernier ouvre ses portes à la fin avril 1905⁷⁰.

Dès qu'il est question de l'abbé Legraive, les Soeurs ne tarissent pas d'éloges⁷¹. En lui, elles voient "un saint homme, plus dévoué que riche"⁷². Son départ, en 1906, plonge la communauté dans la consternation. A cette occasion, Soeur Elmire lui rend cet hommage :

Il va quitter la Hulpe pour donner des cours de théologie à Malines. Il nous considère comme ses enfants. L'annonce de son départ va provoquer un soulèvement général dans la paroisse car,

66. A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Elmire à la supérieure générale, 2 novembre 1903.

67. Il s'agit de Madame Hubert Lauwers, née Nathalie ou Attala Dansaert, qui figure aussi parmi les principaux bienfaiteurs sollicités par le curé en vue de financer la restauration et l'agrandissement de l'église (*Vie d'une paroisse...*, p. 88). L'établissement a été appelé école Saint-Hubert en mémoire du défunt mari de la fondatrice. Il a déménagé en 1914 et a été fermé en 1976.

68. A.S.P., M.F.12, lettre de l'abbé Legraive à la supérieure générale, 1^{er} septembre 1904.

69. *Ibid*, lettre de l'abbé Legraive du 30 décembre 1904. Le subside obtenu se monte à deux cents francs l'an (*Ibid*, lettre de Soeur Elmire à la supérieure générale, 26 juin 1905).

70. *Ibid*, lettres de l'abbé Legraive à la supérieure générale, 19 avril et 4 mai 1905.

71. Dans leur correspondance avec leurs supérieurs, les Soeurs s'expriment "à coeur ouvert", avec une totale franchise. On peut penser que leurs avis, parfois caustiques ou très critiques envers les ecclésiastiques, correspondent à ce qu'elles ressentent réellement. Cfr P. WYNANTS, *Les Soeurs...*, pp. 259-272.

72. A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Elmire à la supérieure générale, 19 mai 1905.

mis à part ceux qui n'aiment que le diable et ses adeptes, M. le Curé est chéri de tous.

*C'est inouï le bien qu'il a fait et les oeuvres qu'il a fondées en sept années (...). C'est un exemple continuuel de toutes les vertus (...), un guide prudent et éclairé (...), un véritable apôtre*⁷³.

Pour apaiser les craintes des Soeurs, l'abbé Legraive leur dresse un portrait flatteur de Louis Meurs⁷⁴, son successeur. Il le présente comme "un homme intelligent, pieux et doux"⁷⁵. Quelque peu sceptiques au départ, les religieuses de la Providence reconnaissent bientôt en leur pasteur "un prêtre très savant et très zélé"⁷⁶. La confiance qu'elles lui vouent est pleinement justifiée : au fil des ans, l'abbé Meurs fait procéder aux transformations et réparations qu'exige l'état des bâtiments, à la satisfaction générale⁷⁷.

Plus le temps passe et plus les Soeurs doivent s'adapter aux exigences croissantes des familles. Outre le flamand, il leur faut enseigner le dessin, la musique, les ouvrages manuels... Elles s'exécutent de bonne grâce, non sans faire remarquer, avec une pointe d'ironie, que "La Hulpe est une petite ville proche de Bruxelles et les gens veulent y adopter le beau genre"⁷⁸.

En 1910, l'école connaît son apogée depuis la fondation : elle compte trois cent douze élèves auxquelles s'ajoutent soixante-dix-sept

73. *Ibid*, lettre du 27 avril 1906.

74. Louis Meurs (Nivelles, 5/3/1872 - Namur, 29/1/1943) est ordonné prêtre le 21 septembre 1895. Professeur à l'Institut Saint-Boniface à Ixelles, il devient curé de La Hulpe le 11 août 1906. Il continue la restauration de l'église, entreprise par son prédécesseur. En 1910, il fonde l'Institut Saint-Léon pour garçons, confié aux Frères Maristes. En mars 1923, il doit résilier ses fonctions pour raisons de santé. Cfr *Vie d'une paroisse...*, pp. 88-104 et 119-124; R. WAUTRECHT, P. PANDOR et a., *La Hulpe...*, p. 178.

75. A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Elmire à la supérieure générale, 1^{er} août 1906.

76. *Ibid*, lettre de la même au directeur de la congrégation, 17 septembre 1906.

77. *Vie d'une paroisse...*, p. 121.

78. A.S.P., M.F.12, lettre de Soeur Elmire à la supérieure générale, 29 septembre 1907.

jeunes filles des classes dominicales⁷⁹. En septembre de la même année, Soeur Elmire Delforge se retire à la maison-mère, après quarante-huit années d'enseignement, pour prendre une retraite bien méritée. Nombreux sont alors celles et ceux qui lui témoignent leur attachement et demandent son retour à La Hulpe⁸⁰. Les supérieurs de l'Institut ne peuvent accéder à ces requêtes.

*

* *

Fondée par un riche châtelain, l'école des filles de La Hulpe-Centre se développe à travers bien des vicissitudes. Grâce au dévouement du clergé paroissial, elle ne succombe pas lorsque de graves revers de fortune frappent son bienfaiteur. Créée en pleine guerre scolaire, dans une localité déchirée par les affrontements idéologiques, elle s'impose peu à peu comme un établissement prospère.

Les Soeurs de la Providence de Champion dirigent les classes jusqu'en juin 1964. En septembre de la même année, Soeur Claire-Emmanuel, chanoinesse de Saint-Augustin, reprend le flambeau. Celui-ci sera transmis à du personnel laïc en 1968⁸¹.

79. A.S.P., registre *Etablissement...*, *doc.cit.*, folio La Hulpe.

80. A.S.P., M.F.12, lettres du docteur Dessy, de Madame Favresse, de la baronne van der Elst, du comte Eugène de Meeûs et pétition signée par des mères de famille de La Hulpe, septembre-octobre 1910.

81. *Vie d'une paroisse...*, p. 160. Il s'agit de Mademoiselle Rouelle et de Mademoiselle Dominique, actuelle directrice.

Pages suivantes :

Vue de l'école Notre-Dame

Le bâtiment d'origine est l'immeuble du centre. (Cliché de M^{me} Josette Pirard-Schoutteten).

Plaque commémorative

Elle est située à gauche de la porte d'entrée du bâtiment d'origine. Au-dessus de l'inscription, on voit un "oeil de la Providence", tel qu'on en retrouve dans de nombreux bâtiments jadis occupés par des Soeurs de Champion. (Cliché de M^{me} Josette Pirard-Schoutteten).





**HOMMAGE D'AFFECTION RECONNAISSANTE
AUX SOEURS DE LA PROVIDENCE ET DE
L'IMMACULEE CONCEPTION DE CHAMPION
QUI, DU 4-11-1879 AU 31-8-1964
DIRIGERENT CETTE ECOLE FONDEE PAR
LE COMTE EUGENE DE MEEUS**